

des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District du Nord

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

159, rue Cedar, bureau 403

Sudbury (ON) P3E 6A5

Téléphone : 800 663-6965

Rapport public original

Date de publication du rapport : 22 novembre 2024

Numéro d'inspection : 2024-1106-0003

Type d'inspection :

Plainte

Système de rapport d'incidents critiques

Titulaire de permis : Revera Long Term Care Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Oak Terrace, Orillia

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place à la date ou aux dates suivantes : Du 18 au 22 novembre 2024.

La ou les plaintes suivantes ont été examinées :

- Trois admissions liées à des épidémies de maladies infectieuses;
- Une admission liée à des allégations de soins inadéquats prodigués à un résident;
- Une plainte liée à des allégations de soins inadéquats prodigués à un résident.

Les **protocoles d'inspection suivants** ont été utilisés au cours de cette inspection :

Soins liés à l'incontinence

Soins aux résidents et services de soutien

Alimentation, nutrition et hydratation

Prévention et contrôle de l'infection

des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District du Nord

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

159, rue Cedar, bureau 403

Sudbury (ON) P3E 6A5

Téléphone : 800 663-6965

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Traitement des plaintes

NC #001 Avis écrit en vertu de la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée, paragraphe 154 (1) 1.

Non-conformité à l'égard de : Règl. de l'Ont. 246/22, a. 108 (2)

Traitement des plaintes

a. 108 (2) Le titulaire de permis veille à ce qu'un dossier documenté soit conservé dans le foyer et comprenne :

- a) la nature de chaque plainte verbale ou écrite;
- b) la date de réception de la plainte;
- c) le type de mesure prise pour résoudre la plainte, y compris la date de la mesure, les délais pour les mesures à prendre et toute mesure de suivi requise;
- d) la résolution finale, le cas échéant;

des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District du Nord

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

159, rue Cedar, bureau 403

Sudbury (ON) P3E 6A5

Téléphone : 800 663-6965

e) chaque date à laquelle une réponse a été fournie au plaignant et une description de la réponse; et

f) toute réponse donnée à son tour par le plaignant.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce qu'un dossier documenté soit conservé dans le foyer à la suite d'une plainte verbale concernant les soins prodigués à un résident.

Sources : Communications par courriel; et entrevues avec le personnel.